

## Grand Conseil

# Un médecin-conseil aide l'Etat pour lutter contre le présentéisme

**Les députés s'inquiètent du cas d'un ancien employé de l'Etat qui dit avoir été trop rémunéré. Nuria Gorrite annonce des mesures**

Mathieu Signorelli

Le présentéisme? Le mot a plusieurs définitions, comme venir travailler en étant malade ou accumuler les heures supplémentaires. Mais la définition qui inquiète le Conseil d'Etat et les députés, c'est celle d'un employé qui occupe son temps à faire autre chose que de travailler pour son employeur. Pour participer à la lutte contre ce phénomène, le Conseil d'Etat a revu récemment sa pratique. La conseillère d'Etat Nuria Gorrite l'a annoncé hier devant le Grand Conseil, face à l'inquiétude de nombreux députés.

Selon la ministre socialiste des Ressources humaines, le Canton fait appel à un médecin-conseil dans le cas où des certificats médicaux semblent douteux. Et il a mis en place des processus de sensibilisation de ces cadres à la problématique du présentéisme.

L'affaire est partie du cas d'un ancien employé de l'Etat de Vaud de 2001 à 2014. Avec une rémuné-



La conseillère d'Etat socialiste Nuria Gorrite a annoncé hier au Grand Conseil les mesures prises par le Canton pour lutter contre le phénomène du présentéisme. ARC/JEAN\_BERNARD SIEBER

ration annuelle de 150 000 francs, ce spécialiste des Ressources humaines estimait récemment dans les colonnes du quotidien *Le Temps* qu'il effectuait un travail méritant un salaire deux fois moins élevé.

Confronté à deux interpellations du libéral-radical Jean-Marie Surer et de l'UDC Alice Glauser, le Conseil d'Etat a tenu à répondre immédiatement. «Cette affaire donne une image désastreuse de

l'Administration cantonale», estime Alice Glauser. Selon Nuria Gorrite, l'Etat a suivi les procédures à la lettre dans cette affaire. Le gouvernement, mis au courant de la situation il y a plusieurs années, s'est retrouvé confronté à un employé qui «a profité de toutes les ficelles pour se soustraire à ses obligations», selon les mots de la ministre. «Il a si peu et si mal servi l'Etat.» La hiérarchie a plusieurs fois tenté de recadrer cet em-

ployé, pour aboutir à une procédure d'avertissement de trois ans. Un délai dû, selon le gouvernement, à la lenteur du Tribunal des Prud'hommes de l'Administration cantonale.

#### «Emploi fictif»

Le Parti libéral-radical a annoncé une motion et un postulat pour modifier la loi sur le personnel de l'Etat (LPers). «Nous gardons confiance dans les employés de

## En bref

### Facture sociale Vers un nouveau mode de paiement

Le mode de perception de la facture sociale - plus de 600 millions de francs par an - que les Communes versent à l'Etat devrait être modifié à l'avenir. Le Grand Conseil a transmis au Conseil d'Etat un postulat du député libéral-radical Albert Chapalay demandant des pistes de modification du système actuel. Aujourd'hui, le mode de perception par des acomptes rend très difficile l'établissement des budgets communaux, selon un nombre important de députés. **M.SL**

l'Etat, ajoute Jean-Marie Surer. En l'occurrence, nous préférons parler d'emploi fictif que de présentéisme.» Une annonce qui agace le député de La Gauche Jean-Michel Dolivo. «Ces interventions visent à stigmatiser les employés de l'administration, qui seraient trop protégés», s'insurge-t-il. Un avis partagé par le chef du groupe socialiste Nicolas Rochat Fernandez. Il parle d'instrumentalisation d'un cas particulier.

## Un homme le long des rails perturbe le trafic

**La présence d'une personne le long des voies vers Bex hier matin a entraîné le blocage d'un train et des perturbations sur la ligne du Simplon. L'homme a été repéré à temps**

Une tragédie a pu être évitée hier matin vers la gare de Bex: un homme allongé le long des voies a été repéré peu avant 7 h. Le trafic ferroviaire a été stoppé avant qu'une collision fatale ne se produise. «Il y avait effectivement un homme couché le long des rails, mais on ne connaît pas encore ses raisons», indique Pierre-Olivier Gaudard, porte-parole de la police cantonale, confirmant une info de 20 minutes.

Les trains de la ligne du Simplon ont été bloqués en pleine heure de pointe ce mardi matin, laissant de très nombreux pendulaires en rade sur les quais. Le convoi bloqué entre Bex et Saint-Triphon, avec 250 personnes à son bord, a subi 70 minutes de retard. Le trafic a été perturbé pendant près de deux heures sur cette ligne qui relie le Valais à Genève. **A.R.-M.**

## Christophe Rod reprend l'Auberge de Lavaux

**Le cuisinier Jacky Vuillet partant à la retraite, le chef de la Roseraie, à Yverne, a décidé de déménager**

Cela fait trente ans que Jacky Vuillet, un ancien de Fredy Girardet, tenait l'Auberge de Lavaux, à La Conversion, où il avait 16/20 au Gault & Millau. Mais il cherchait à se retirer. On a appris la nouvelle hier sur le blog de Knut Schwander, le responsable du Gault & Millau: Christophe Rod, patron de la Roseraie à Yverne (17/20), va reprendre l'adresse et sa belle vue sur le Léman dès le 19 mai. «Après treize ans à Yverne, nous avions envie d'un nouveau défi», explique le chef de 45 ans. La Roseraie, mise en vente, ne sera plus un restaurant. **D.MOG.**

## Justice gratuite pour les clients

### Conso

**Les députés souhaitent que les consommateurs puissent plus facilement se défendre en cas de litige avec un fournisseur**

Le résultat du vote a été serré. Par 64 voix contre 62, et une abstention, le Grand Conseil a accepté hier la motion du député de La Gauche, Jean-Michel Dolivo. Son texte demande l'introduction de la gratuité dans les litiges relatifs aux contrats conclus entre consommateurs et vendeurs. Mais la valeur litigieuse ne doit pas dé-

passer 30 000 fr. «Il faut protéger les consommateurs face à ces contrats de vente qui deviennent de plus en plus compliqués» a plaidé Jean-Michel Dolivo. «Il y a une disproportion entre la valeur litigieuse et les frais de procédure», a noté le socialiste Nicolas Mattenberger, rapporteur de la majorité. Pour ce dernier, cette motion a aussi le mérite de donner un signal clair aux fournisseurs peu scrupuleux qui sévissent dans ce canton.

Le PLR et l'UDC se sont opposés en vain à ce texte. «Des consommateurs intentent déjà des procès, a fait observer le libé-

ral-radical Jacques Haldy, rapporteur de la minorité. C'est bien la preuve que cette motion est inutile.» Le député PLR Mathieu Blanc a rappelé, lui, que le Code de procédure civile prévoit déjà une assistance judiciaire.

Son collègue de parti, Marc-Olivier Buffat, ne croit pas que la multiplication des procès soit la solution. «Et puis on parle de procédures gratuites, mais elles ne le sont pas, relève-t-il. Ce sont les contribuables qui les paieront.» L'UDC abonde. Pour elle, cette gratuité n'est pas «judiciaire».

Acceptée, la motion a été transmise au Conseil d'Etat. **R.B.**

## Les députés revoient le secret médical en prison

### Carcéral

**La révision de la loi sur l'exécution des condamnations pénales est sous toit**

Le Grand Conseil a voté hier à une très large majorité, en deuxième et troisième débats, la nouvelle mouture de la loi sur l'exécution des condamnations pénales. Cette révision, qui prévoit l'assouplissement du secret médical en milieu carcéral, fait suite au rapport d'enquête administrative sur le

drame de Payerne. Seuls deux députés de La Gauche se sont opposés. «Ce texte ouvre une brèche dans le secret médical», s'est justement désolé le député Jean-Michel Dolivo. Le reste du plénum s'est félicité du travail accompli pour élaborer ce projet de loi jugé «équilibré». En outre, les recours contre les décisions administratives rendues par le Service pénitentiaire seront désormais traités directement par la Chambre des recours pénale du Tribunal cantonal, à la place d'un juge d'application des peines. **R.B.**

## De forts effets secondaires pour le vaccin contre Ebola testé au CHUV

**Les résultats des essais menés à Lausanne devraient être publiés dans un mois**

L'évaluation du vaccin contre Ebola testé au CHUV à Lausanne touche à sa fin. En cours de formalisation, les résultats devraient être publiés d'ici à un mois. Les médecins sont rassurés quant aux effets secondaires. Ces derniers sont cependant plus importants que ceux des vaccins de routine.

Les essais menés sur 120 volontaires à Lausanne depuis début novembre avec le vaccin ChAd3 sont en voie d'achèvement. «Nous avons attendu la fin de la visite des trois mois même si les effets secondaires arrivent la plupart du temps pendant les deux premières semaines», a déclaré hier le

professeur Blaise Genton, médecin-chef des maladies tropicales au CHUV et à la Policlinique médicale universitaire (PMU).

Les résultats montrent que les effets secondaires locaux (rougeurs, douleur locale) sont semblables à ceux des vaccins de routine, comme celui de l'hépatite B ou de la grippe. En revanche, les effets généraux ou systémiques tels que maux de tête, fièvres et douleurs musculo-articulaires sont nettement plus intenses.

«C'est une preuve que le vaccin agit, souligne Blaise Genton. On sait que les réponses immunitaires sont en général proportionnelles à l'importance des effets secondaires.»

Sur le terrain, ce vaccin fera l'objet d'études de sécurité et d'efficacité. «Tout est en place pour le démarrage», poursuit le profes-

seur. Une dose légèrement supérieure à celle administrée à Lausanne sera probablement utilisée.

Le vaccin génère en effet des réponses immunes dont le niveau n'est pas très élevé. L'étude d'efficacité doit désormais démontrer si la dose choisie est suffisante, note Blaise Genton.

Des tests de phase 2 comparables à ceux qui ont été effectués à Lausanne seront réalisés sur 3000 adultes et 600 enfants dans cinq pays limitrophes des pays où l'épidémie est encore présente. En parallèle, des tests d'efficacité de phase 3 seront menés en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone.

Le vaccin évalué au CHUV a été développé par l'Institut national américain sur les maladies infectieuses et allergiques et par la société pharmaceutique GlaxoSmithKline. **ATS**

## Compléments d'étude demandés pour les éoliennes de Sainte-Croix

**Le Canton a indiqué hier que le Tribunal cantonal admet partiellement des recours contre le Plan d'affectation du projet éolien, mais réclame des compléments d'étude pour d'autres**

Plusieurs mesures vont devoir être effectuées par les services du Canton sur le projet de parc éolien de Sainte-Croix, porté par Romande Energie. Pour le directeur général de l'environnement, Cornelis Neet, ce n'est pas «le cas de figure d'un dossier qui est remis en question, il est au contraire globalement conforme au droit, et les recours admis portent sur deux aspects très techniques du dossier».

Pour lui, c'est un signe encou-

rageant pour les autres projets actuellement en cours, qui attendaient la décision du tribunal de pied ferme.

Si les opposants sont déboutés pour leurs recours sur la procédure de sélection, l'atteinte au paysage ou au volet routier, ils obtiennent gain de cause pour l'atteinte à l'environnement. «Des études supplémentaires devront être effectuées sur le bruit et l'impact sur l'avifaune, notamment les migrateurs nocturnes», poursuit Cornelis Neet. Il faudra compter plusieurs mois, voire plus, pour pouvoir les faire.

Mais c'est surtout sur un «segment» de la perception du bruit que les études sont à compléter. Le Tribunal cantonal demande d'examiner l'atteinte au cas par cas. «Il n'est pas dit que les résul-

tats permettront de le faire diminuer, note l'avocat du chef de file des opposants, Me Paul-Arthur Treyvaud. Cela pourrait faire disparaître l'éolienne la plus proche des habitations.» Et dans la mesure où l'une d'elles avait déjà été retirée du projet en 2013, «cela pourrait remettre en question la rentabilité du parc», conclut l'avocat.

Le projet de parc éolien de Sainte-Croix est le premier du canton. Il divise le village depuis des années et a suscité de nombreuses oppositions. Pourtant, en février 2012, la majorité des votants sainte-croix (53%) l'avait accepté. Il vise l'installation de six mâts devant produire l'équivalent de la consommation annuelle de quelque 6000 ménages.

**Erwan Le Bec/ATS**